

Maire

Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mercredi 27 décembre 2023 à 20h00, au Centre communautaire, situé au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents à cette séance :

Conseiller #1 - monsieur Louis-Philippe Thauvette  
Conseiller #2 - monsieur Jacques Séguin  
Conseiller #3 - monsieur Jean Giroux-Gagné  
Conseiller #5 - madame Geneviève Raymond

Tous formant quorum, sous la présidence du maire, M. Shawn Campbell

Étaient absents à cette séance :  
Conseiller #4 – monsieur Mario Pitre  
Conseiller #6 - madame Aline Charbonneau

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur François Day, est également présent.

**1. Réouverture de la séance extraordinaire ajournée le 21 décembre 2023**

Le maire ouvre la séance à 20h00

*Il est mentionné que l'avis de convocation à la présente séance a été notifié à tous les membres du conseil, conformément au Code municipal.*

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Le maire, Shawn Campbell, fait lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Point ajourné à la séance ordinaire du 13 décembre 2023 – Octroi d'un contrat relatif à la cueillette et la disposition des résidus domestiques et organiques et des objets volumineux pour l'année 2024
4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement établissant le taux de la taxe foncière et les tarifs des services pour l'année 2024
5. Approbation de la liste des arrérages de taxes
6. Questions des citoyens
7. Levée de la séance

23-12-21

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- 3. Point ajourné à la séance ordinaire du 13 décembre 2023 - Octroi d'un contrat relatif à la cueillette et la disposition des résidus domestiques et organiques et des objets volumineux pour l'année 2024**

Maire

Greffier-trésorier

23-12-22

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le service de collecte et transport des résidus domestiques et organiques et des objets volumineux pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'invitation à soumissionner a été lancée à trois entreprises différentes et que les soumissions devaient être déposées à la municipalité avant le 11 décembre 2023 à 15h ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pu exercer son droit de négocier le prix soumis auprès du soumissionnaire, sans autre modification au document d'appel d'offres et ce, tel que le permet l'article 938.3 du Code municipal lorsqu'une seule soumission conforme est présentée.

CONSÉQUEMMENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette  
ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat de service de collecte et transport des résidus domestiques et organiques et des objets volumineux pour l'année 2024 à Robert Daoust et fils inc. au montant de 109 189\$, taxes en sus ;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer le contrat avec l'entrepreneur, tel que présenté au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement établissant le taux de la taxe foncière et les tarifs des services pour l'année 2024**

Le conseiller, Jean Giroux-Gagné donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption, un règlement décrétant le taux de la taxe foncière ainsi que la tarification des services municipaux de l'année 2024. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

**5. Approbation de la liste des arrérages de taxes**

23-12-23

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 1022 du Code Municipal, le greffier- trésorier doit préparer un état des taxes comprenant la liste des immeubles pour lesquels des taxes sont impayées à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin  
ET RÉSOLU

D'approuver l'état des taxes préparé par le greffier-trésorier comprenant la liste des immeubles pour lesquels des taxes sont impayées ;

D'autoriser le greffier-trésorier à transmettre cette liste, avant le 19 janvier 2024, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, afin que celle-ci puisse accomplir les formalités menant à la vente desdits immeubles à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes avec intérêts et frais encourus, à moins que la totalité du montant soit payée à la MRC avant la vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Maire

\_\_\_\_\_  
Greffier-trésorier

**6. Questions des citoyens**

La période de questions débute à 20h05. En l'absence de citoyens dans la salle, aucune question n'est posée.

**7. Levée de la séance**

23-12-24 L'ordre du jour étant épuisé

CONSEQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Shawn Campbell  
ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du 27 décembre 2023 soit levée à 20h06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Maire